

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 219

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Gosselin, Mme Bassire, M. Aubert, M. de la Verpillière,
Mme Corneloup, M. Sermier, M. Reiss, M. Cattin et M. Cinieri

ARTICLE 14

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« concourant à la représentation de la diversité des familles »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce qui compte c'est l'intérêt supérieur de l'enfant.